Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 62 (1924)
Heft: 37

Artikel: Le petit patre de Bellelay
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-218981

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

62me ANNEE. — N° 37. *Fondé par L. MONNET et H. RENOU* **Samedi 13 septembre 1924**

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : *Suisse*, **un an Fr. 6.—**
six mois, Fr. 3.50 — *Etranger*, **port en sus**

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au ***Conteur Vaudois*** jusqu'au 31 décembre 1924 pour **2 fr. 00** en s'adressant à l'administration 9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

Les Châteaux romands.

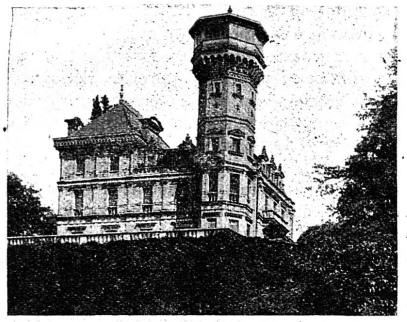

LE CHATEAU DES CRÊTES

LE Château des Crêtes n'est pas une forteresse féodale, dressant ses tours et ses créneaux, comme ses voisins de Blonay et du Châtelard ; plus loin, comme Vufflens et ailleurs encore, Grandson, Oron, les Clées ; c'est une construction luxueuse en pierres de taille et en briques dominant toute la contrée. Il fut construit en 1864, par Vincent Dubochet, l'un des fondateurs du gaz parisien.

Le nom des Crêtes s'applique au coteau qui s'élève au-dessus de Clarens. Il est couvert de prairies, de vergers et de vignobles. La partie la plus élevée de ce coteau, en face du hameau de Tavel, était jusqu'au milieu du XIXe siècle, une magnifique châtaignerie. C'était la promenade favorite des Veveysans qui venaient contempler de là le superbe panorama du fond du lac. M. Mirabaud de Genève, propriétaire d'un chalet à Clarens, acheta ces châtaigniers en annonçant l'intention de mieux aménager cet endroit pour l'agrément du public. Il y plaça en effet des bancs.

Quelques années plus tard, ce site enchanteur fut acquis par M. Dubochet. La plus grande partie des châtaigniers a pu être conservée.

Le château des Crêtes a passé par héritage à Madame Arnaud, femme de Frédéric Arnaud, député républicain à l'assemblée nationale, puis sénateur de l'Ariège. Gambetta y a fait plusieurs séjours, entre autres en 1881.

A la mort de Madame Arnaud, le château a changé de mains. Le grand tableau de Gleyre, « Minerve et les grâces » qui décorait le salon a été acquis au moyen d'une souscription publique ; il se trouve aujourd'hui, au musée des Beaux-Arts à Lausanne.

C'est aux Crêtes que la tradition a cru reconnaître le fameux « Bosquet de Julie » décrit d'imagination dans la Nouvelle Héloïse par Jean-Jacques Rousseau. Il s'est inspiré sans doute, des descriptions que lui avait faites Madame de Warens, qui dans sa jeunesse, avait vécu aux Bassets, au bas de la colline.

La maison où fut élevée Madame de Warens, née Françoise-Louise de la Tour, était celle de ses tantes, Mesdemoiselles de la Tour. Elle dut être démolie en 1889, pour cause de vétusté par son propriétaire, M. de Pury.

Le château des Crêtes, dans son parc admirable, fait au Léman, une parure splendide. « Et le Léman compose tout ce qu'il réflète », écrit l'auteur des « Cités et Pays suisses » — « Il est noble en toute saison, mais les matins d'été lui donnent sa plénitude, quand les eaux sont bleues et calmes, quand le ciel est bleu et calme et n'a pas de nuages, quand les montagnes sont bleues, quand les ombres bleues et légères couvrent les longues campagnes qui l'entourent.

Saint-Preux et Julie ont traversé le Léman un jour d'orage et tout le pélerinage romantique les a suivis. Le rêve de Jean-Jacques — amour, bonheur, nature et solitude — est né des lacs : lac Léman... »

M. D. P.

ONCLLIO ET NÉVAO

BONDZO, oncllion Louis, commein allâ vo ? Vo démandou bein pardon dé vo déreindzi.

— Quié vao tu, tsaravouté, rôdeu que t'y.

— Porra vo mè fairé ancora on serviçou ?

— Ye ne fallai pâ tè déreindzi, te sâ que te n'aré pas onna centimo dé mé.

— Mâ, oncllion Louis, ne vignou pâ vo démanda dé l'ardzein.

— Ah ! la boun'aora.

— Ye vignou po fairé répara mon compiet, po me présentâ à onne bounna piace, qu'on m'a indicâyié.

— N'est pas mé que réparo lei z'haillon, tè fao allâ tsi lou cosanday.

— L'est bein cè que ye peinsave.

— Quié vao tou quié l'ai fassou mé ?

— Vo fao mé bailli on mot de belliet po lou tailleu, cein ne vao pa tant côta (ein cein deseint lou nevao l'avai prai on petit air boun-einfant, mâ l'oncllion sè demufiave) ne démando rien d'ardzeint, mâ on belliet po lou cosanday.

L'est bon, l'oncllio l'a bailli ao névao on bet d'écrit io l'ai avai : *bon por répara on compiet* (signé) *Louis Tondza.*

La senanna d'apri l'oncllion reincontré son névao et l'ai de :

— Te vin de m'ein fèré onna tota forta. Ta réparation m'a côta ceint et dix francs !

— Oï, ye sé ; mâ assebin l'étai onna grocha réparation.

— Crayou, l'étai on compiet tot naovo, se l'ai iavai su !

— Ah ! mais vouaiqué, y'avé ti lei boutons d'on villhio costume et lei z'é bailli ao tailleu po y beta tot à l'eintor : onna vesta, on gilet et dei tsaussés, vos veidai bein que l'étai onna réparation. Grand maci quand mimou, à revèré oncllion Louis, su pressa, â on autrou iadzou !

Mérine.

DAOU TSENET

Patois de La Vallée.

COGNIOTE-VO Lucien dé la Comba, ein patoi : la Bédietta ? C'en est encoué ion dé la tota vieila rotse, que sè houitant'ans n'einpatson pas dé preindré sa pitita tserdzetta dé tai-z'en tai.

On yadzou que l'éré en trai dé verrotâ pé lou câfé daou Pont, noûtron syndique li dese dinse :

— Toparin, Lucien, s'éraî bintoû lou momai dé tsandgé dé conduita.

— Tsandgé avoué coui ? que li repond Lucien, cllié qu'an dé bouné conduité lé diairdon, è ne voullion pas tsandgé avoué mé !

LE PETIT PATRE DE BELLELAY

EN 1574 naissait à Monible, de parents pauvres, qui étaient demeurés catholiques, David Juillerat, écrit le *Pays*. A peine fut-il assez fort qu'il fut chargé de garder les troupeaux du couvent de Bellelay. De temps à autre il aidait dans la boutique du couvent le cordonnier, qu'on appelait le chassenier. Plus tard Juillerat monta en grade, il fut constitué valet de bouche. Dans ces humbles emplois, il manifesta un goût prononcé pour l'étude tout en s'acquittant de ses fonctions. Il apprit à lire et à écrire, montrant une intelligence rare. Il arriva qu'un jour, un boucher de Bienne vint au couvent pour acheter des moutons gras. Le marché conclu, l'abbé chargea son petit David Juillerat de les conduire jusqu'au Fuet avec la promesse d'une récompense. Arrivé au village, David remit le bétail aux mains du boucher, en réclamant son « trinkgeld ». Le boucher lui répondit qu'il avait remis le pourboire au valet de ferme : « Quant à toi, ajouta-t-il, je te donnerai ton « trinkgeld » quand tu seras abbé de Bellelay. »

Ceci fut dit par moquerie, le Biennois ayant remarqué que le pâtre avait un livre en main, tout en conduisant son troupeau. Le pauvre garçon fut bien mortifié de cette rebufade, mais ne dit rien et reprit le chemin de Bellelay. L'abbé Werner Briselance remarqua les beaux talents de David. Il lui fit faire ses études d'abord à Bellelay, puis à Dillingen, enfin à Porrentruy. David Juillerat entra, ses études faites, comme religieux à Bellelay, nommé Prieur, il fut enfin élu abbé le 27 septembre 1612, à l'unanimité des voix et béni le 29 par le Prince-Evêque Guillaume Rinck de Baldenstein assisté de l'abbé de Lucelle, Jean Hausser et du suffrageant Jean-Henri d'Ostein, plus tard évêque de Bâle.

Trente années s'étaient écoulées depuis que le petit pâtre Juillerat avait été raillé par le boucher de Bienne. Un jour que ce boucher, maintenant âgé, était venu à Bellelay pour faire des achats de bétail, l'abbé le fit appeler dans son appartement. Le boucher se présenta avec tout le respect dû à une telle audience et demanda ce que Sa Grâce pouvait bien lui vouloir. « J'ai, lui dit l'abbé, à vous réclamer le paiement d'une dette que vous avez contractée en ma faveur, il y a bien des années et j'entends d'être remboursé. — « Votre Grâce Révérendissime, répliqua le boucher, voudra bien me permettre de lui faire observer que je ne comprends pas en quoi

consiste mon engagement sur lequel se fonde sa réclamation, car j'ai toujours payé très exactement tout ce que j'ai acheté du couvent de Bellelay. » — « Cette affaire m'est tout à fait personnelle, répondit l'abbé, avec bonté. Vous rappelez-vous qu'il y a environ trente ans, alors que, jeune encore, vous aviez acheté des moutons gras au couvent et qu'un petit pâtre avait été chargé de vous les conduire au Fuet, avec la promesse d'un trinkgeld ? Vous rappelez-vous encore qu'arrivé à l'endroit convenu, le petit berger vous a réclamé ce qui avait été convenu ? Vous avez répondu : quand tu seras abbé de Bellelay, je te paierai. Et ce berger, c'est moi. Me voilà à présent abbé de Bellelay et je veux mon trinkgeld, Monsieur le boucher ! »

Le marchand se rappela parfaitement l'événement. Il pria l'abbé d'agréer ses excuses, ne sachant que faire pour se libérer de sa dette. « Ce sera facile, lui répondit le prélat ; vous donnerez au berger qui occupe actuellement mon premier emploi le trinkgeld promis et je vous invite à table. » Là, au grand réfectoire, l'abbé Juillerat raconta à toute la communauté cet épisode qui égaya bien fort les bons religieux.

(Nord-Vaudois.)

Une preuve de confiance. — Un bon bourgeois se plaint des incartades de son héritier. Il pleure dans le gilet d'un vieil ami.

— Tu devrais, lui dit celui-ci, le tancer d'importance.

— Oh ! moi, ce que je lui dis ou rien c'est la même chose ; il n'écoute que les imbéciles.

Puis après un silence :

— Parle-lui, toi !

Communiqué.

Emprunt fédéral 5 % de 1924.

Le 12 septembre courant sera émis un emprunt fédéral 5 % destiné à la conversion partielle ou au remboursement du IXme emprunt fédéral de mobilisation, de fr. 100 millions, échéant le 30 septembre 1924. Le nouvel emprunt 5 % ne s'élevant qu'à 80 millions, on se trouve par conséquent en présence d'un amortissement de 20 millions de la dette de la Confédération.

Le développement favorable des finances de la Confédération a permis de faire supposer, ici et là, que celle-ci serait peut-être à même de renoncer entièrement à cette conversion et de rembourser la totalité de l'emprunt de mobilisation, ceci d'autant plus qu'au printemps de cette année elle avait déjà contracté un emprunt en Amérique. Cependant, il ne faut pas oublier que le produit de cette dernière opération était destiné à la consolidation de la dette flottante de la Confédération et, à part des paiements à faire pour achats de blé, à procurer les fonds nécessaires jusqu'à la fin de l'année au service financier des emprunts contractés antérieurement aux Etats-Unis. Il semble utile de relever à ce sujet que la Confédération possède un stock considérable de blé, entièrement payé, et qu'elle n'a plus, auprès de la Banque Nationale Suisse, de dette flottante provenant de charges semblables.

Le remboursement des 20 millions qui aura lieu le 30 courant ne représente pas l'ensemble des amortissements faits par la Confédération durant ces dernières années; en effet, profitant d'une période où le cours du dollar était favorable, elle a racheté sur le marché américain ou amorti en outre pour 14 millions de dollars, soit environ 70 millions de francs suisses, de titres des emprunts 5 ½ % de 1919 et 8% de 1920.

Cette considération, jointe au fait que ces titres sont acceptés en tout temps par la Confédération, à leur cours d'émission, en paiement de l'impôt fédéral de guerre, les rend d'autant plus intéressant que leur rendement, au cours d'émission de 96 % et en tenant compte que l'emprunt est ferme jusqu'en 1935, s'élève à 5 ½ % environ.

Chant et piano. — A. — Ma foi, mon cher, à ta place, je ne crois pas que je pourrais supporter l'incessable gronderie de ta chère épouse !

B. — Hélas ! que veux-tu ; elle ne chante pas, elle ne joue pas du piano, d'une façon ou d'une autre il faut bien qu'elle se soulage, la pauvre chérie.

Aménité conjugale. — Monsieur. — Il est à remarquer que ce sont les plus grands imbéciles qui épousent les plus jolies femmes.

Madame (souriante). — Oh ! flatteur.

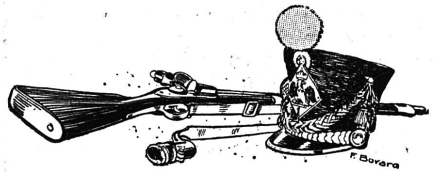

HALTE ! QUI VIVE !

Croquis militaire.

NOUS sommes entre deux mobilisations. Celle de la 1re division vient de prendre fin par la revue et le défilé traditionnels de jeudi, à Vuarrens. Après-demain, lundi, les troupes de la 2me division entrent à leur tour en service. Le morceau ci-dessous est donc bien encadré. Il est de saison. Sa signature, G. J., ainsi que la verve et l'originalité de son style, nous font songer au toujours regretté Georges Jaccottet. Ne serait-il pas l'auteur de ce morceau, qu'a reproduit, il y a quelque temps, le *Journal de Nyon ?*

Dans la plaine noyée d'ombre, une horloge s'est mise à sonner lentement. Machinalement, le fusilier Fontannaz s'arrête de déambuler sur l'étroit sentier et, devant sa guérite, compte les coups qui vibrent, étrangement clairs et distincts, dans le silence absolu de cette nuit d'été. D'où vient cette sonnerie : du petit village qui dort au bas de la pente roide sans que nul bruit, nulle lueur ne révèle son existence sous le voile épais des ténèbres ; est-ce de la ville plus lointaine dont les dernières lumières clignotent au coude de la vallée ? Le soldat n'en a cure, ce qui lui importe c'est que ce grêle tintement lui annonce que l'heure passe et que la faction ne sera pas éternelle. Cependant il étouffe un juron et ronchonne entre les dents :

— Onze, encore une heure à faire ce sacré métier.

Car Fontannaz n'aime pas monter la garde. Bon soldat, débrouillard, serviable, plein d'entrain et sachant trouver, toujours au bon moment, le mot drôle qui fait oublier, dans un éclat de rire, les petites misères des corvées militaires, il est estimé de ses chefs et aimé de ses camarades. Mais il déteste ces postes interminables dans la solitude et le silence qui offusquent son instinct de sociabilité et son amour du bavardage.

Il en a assez d'écarquiller les prunelles vers le sentier mystérieux, perdu entre les arbres, par lequel pourrait venir la surprise d'une ronde d'officiers ou le pas d'un permissionnaire attardé. Il est las de rester là, les oreilles tendues, inquiet du moindre frisson de brise dans les hautes branches.

D'un mouvement brusque il fait passer sur l'épaule le fusil qu'il tenait sous le bras à la façon des chasseurs et reprend sa marche sur l'étroite esplanade que les lourds souliers de tant de factionnaires ont durcie devant la guérite. Mais il s'arrête bientôt ; le bruit de ses pas résonne étrangement dans le petit bois silencieux; il risque de ne pas entendre l'approche sournoise de l'officier de ronde. Alors, immobile entre deux troncs d'arbres, face à la pente qui dégringole dans le noir, Fontannaz rêve. Il songe à sa petite maison blottie tout là-bas au bord du fleuve, à l'ombre d'un bouquet de noyers, à ses mioches qui dorment dans leurs petits lits bien bordés, à sa femme qui veille peut-être encore pour finir sa tâche puisqu'à côté de ses soucis de ménagère elle doit faire encore le travail de l'homme qui sert le pays. Et une vague amertume lui monte au cœur : le pré à faucher, le coin de vigne à sulfater, le bétail à gouverner, non jamais sa compagne, si dure à l'ouvrage pourtant, n'en pourra venir au bout. Le foin sera perdu, les raisins viendront mal, le veau risque une maladie. Et pendant ce temps que fait-il lui, le solide Fontannaz ? Il rêve dans un bois solitaire, loin de la frontière, sans autre but défini que de garder des cailloux et des feuilles mortes. Vraiment c'est à vous dégoûter d'être soldat et d'être Suisse. Ne serait-il pas bien plus utile au pays en faisant prospérer son petit domaine et en mettant sa famille à l'abri de la misère au lieu de jouer au guignol pendant la journée et au fontôme tout le long de la nuit. Fontannaz hausse ses larges épaules et conclut à mi-voix :

— Avec ça que je mange gros et que je dois coûter cher à la Confédération !

Mais dans la nuit noire un craquement insolite le fait sursauter. Fontannaz ignore la peur, mais ce bruit suspect l'inquiète : Est-ce un caillou qui est descendu de la montagne, un glissement de bête dans le fourré ?

Le craquement se reproduit, plus proche. Plus de doute, une branche morte s'est brisée sous un soulier, quelqu'un vient le long du sentier ténébreux. La baïonnette en avant, Fontannaz se campe face à l'intrus et ordonne de sa voix de basse-taille : Halte ! qui vive !

— Halte ! qui vive !

Un silence, plus impressionnant encore après le grondement de ce cri, l'ombre qui semble toujours plus épaisse, c'est tout.

Mais on ne la fait pas à Fontannaz. Il devine, plus qu'il ne voit ou n'entend, le glissement d'une forme humaine au bord du chemin.

— Halte, gronde-t-il puis, plus impératif :

— Halte ou je tire.

— Ronde d'officier !

— Avancez à reconnaître !

La silhouette sombre s'approche, l'éclair d'une lampe électrique jaillit de dessous une pélerine et Fontannaz reconnaît son lieutenant. Il s'efface et prend la position.

— Passez, mon lieutenant.

— Bien, Fontannaz, c'est très bien. Vous avez parfaitement compris votre consigne.

De son pas feutré, de son allure souple et silencieuse de félin en chasse, le chef s'éloigne vers un autre poste, son ombre se noie dans les ténèbres. Fontannaz est de nouveau seul.

Mais, du coup, son amertume s'est dissipée. Est-ce la satisfaction du compliment reçu. Sans doute l'amour-propre de Fontannaz a été agréablement chatouillé. C'est plutôt que, brusquement, au rappel impérieux de son devoir et dans l'exécution vigoureuse de sa consigne, le soldat a compris que sa tâche n'était pas inutile.

Là, dans ce petit bois perdu au flanc de la montagne, devant cette guérite que ne menace nul danger, il fait autre chose qu'un jeu puéril. Il se prépare, dans la sécurité, à accomplir tout son devoir, si l'heure tragique venait à sonner. Ce n'est pas en soignant son bétail et en fauchant son herbe que l'on s'entraîne au métier difficile du soldat, ni qu'on apprend à monter une garde vigilante. C'est sous le sac que l'on se prépare au combat, c'est sous les drapeaux qu'on se met en mesure de les défendre. Si désagréables que soient les corvées, si lourds que soient les sacrifices, surtout pour les pères de famille de landwehr, il faut y aller bravement et gaiement en se disant que toute cette préparation miliaire, parfois inutile et vaine en apparence, est nécessaire pour assurer la sécurité de nos frontières et l'inviolabilité de notre sol.

Voilà ce que Fontannaz se répète dans le petit bois où tout est retombé dans le silence et où seul vibre le chant du vent dans la feuillée. Et quand on revient le relever, à minuit, il a une fois de plus prêté en son cœur le serment au drapeau et s'est résigné aux sacrifices que le pays lui demande. Sa faction n'a pas été inutile.

G. J.

Entre amis. — M. Dupont. — Permettez, mon cher Durand, est-ce que votre femme ne pourrait pas réduire un peu ses dépenses de toilette ?

M. Durand, légèrement interloqué. — Mais !...

M. Dupont. — Je vais vous dire... C'est que chaque fois que madame Durand achète une robe ou un chapeau, ma femme se croit obligée d'en faire autant et, ma foi, il m'en coûte un joli denier.

Au restaurant. — Le poète. — Garçon, enlevez ce fromage, il ne me dit rien.

Le garçon (d'un air fin). — Monsieur exigerait qu'il fît des vers ?